

Mémoire

présenté par le

**Mouvement national
des Québécoises et Québécois**



à la

**Commission des Affaires sociales
de l'Assemblée nationale**

Sur le projet de loi no 112

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Septembre 2002

Présentation du MNQ

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) regroupe des Sociétés nationales et Saint-Jean-Baptiste qui oeuvrent dans 18 régions du Québec et qui comptent, au total, 180 000 adhérents. Il a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts d'un Québec français, libre et démocratique.

Le MNQ s'intéresse, de manière générale, aux grands enjeux nationaux qui orientent l'avenir du Québec. Plus particulièrement, il se consacre à promouvoir la souveraineté du Québec ; le français, langue nationale du Québec ; la fierté québécoise ; la citoyenneté québécoise et la solidarité sociale ; la solidarité francophone et le maintien de la diversité culturelle dans le monde.

Un Mouvement engagé

Le MNQ s'est engagé fermement à faire progresser la souveraineté dans une perspective d'inclusion, de solidarité, de progrès social et d'épanouissement des citoyennes et citoyens québécois.

La fondation des toutes premières Sociétés au 19^e siècle (comme lieux d'affirmation des Canadiens français et de défense de leurs intérêts) et la mise sur pied de cercles d'entraide, de compagnies d'assurances et de prêts d'honneur aux étudiants, au milieu du 20^e, furent les premiers jalons de la participation fondamentale du MNQ dans l'évolution de la société québécoise.

Acteur important de la Révolution tranquille, avec l'organisation, par exemple, d'une conférence sur l'éducation, des États généraux du Canada français, il a poursuivi son implication active dans la défense d'une société équitable et

inclusive par ses prises de position tant sur le système de sécurité sociale du Canada, l'immigration, l'éducation et la fiscalité que sur la langue et la souveraineté.

Poursuivant son action, le MNQ a appuyé la démarche et le projet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et s'est ainsi inscrit dans l'ensemble du mouvement citoyen réclamant une société équitable, inclusive et solidaire.

Voilà pourquoi le Mouvement national des Québécoises et Québécois est particulièrement heureux d'avoir l'occasion de présenter ce mémoire dans le cadre de l'examen du projet de loi no 112, projet inscrivant de façon durable la volonté du gouvernement québécois de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'expression de la volonté de la société québécoise

Le Mouvement national des Québécoises et des Québécois tient, en premier lieu, à saluer le geste audacieux et courageux du gouvernement québécois de s'engager de plain-pied dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'adoption du projet de loi no 112 fera du Québec un des premiers États du monde à affirmer une réelle volonté de partager entre l'ensemble de ses citoyennes et citoyens la richesse collective de sa société.

Ce geste est d'autant plus audacieux qu'il se situe dans un contexte où la loi du marché triomphe dans sa mondialisation et que la majorité des États n'hésite pas à en faire porter le poids sur leurs populations les plus démunies. Courageux aussi au moment où, particulièrement en notre Amérique du Nord, les voix s'élèvent de

plus en plus haut et fort pour réclamer le désengagement de l'État de ses obligations civiles.

Nous adhérons au préambule du projet de loi, ayant pour assises la Charte des droits et libertés de la personne et le respect de la dignité de l'être humain, qui reconnaît que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des obstacles à la protection et au respect de cette dignité et qui convient que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer cette situation.

Le MNQ apprécie également que le gouvernement québécois, tant dans ce projet de loi que dans sa *Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, reconnaisse la mobilisation citoyenne comme élément-clé tant de la démarche précédant cette stratégie que comme élément essentiel de sa réalisation.

En ce sens, il nous semble important de rappeler que plus de 215 000 signataires avaient appuyé, en 2000, la pétition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Le gouvernement québécois a bien reconnu l'importance de cette action citoyenne en procédant lui-même à une démarche de consultation, en 2001, qui a permis de bonifier son document d'orientation par des discussions avec plus de 1 000 organismes de la communauté québécoise.

Le MNQ reconnaît que le projet de loi a également le mérite de proposer une approche globale réunissant dans une même stratégie tant les mesures concrètes à venir dans le plan d'action que les nombreux programmes et interventions déjà en place dans divers domaines de l'action gouvernementale, actions dont la *Stratégie* fait état.

En effet, il n'est pas inutile de rappeler que le gouvernement québécois a mis en œuvre, depuis de nombreuses années, des programmes et mesures importants qui contribuent déjà à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Des initiatives telles l'implantation des services de garde éducatifs à contribution réduite, la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le plan d'action gouvernemental en matière d'habitation, le programme Solidarité Jeunesse, la politique de soutien au développement local et régional, la reconnaissance de l'économie sociale ainsi que la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire sont des gestes positifs dont il faut reconnaître l'importance.

Un des mérites importants du projet de loi est d'offrir un même objectif à atteindre : la création d'un Québec qui permette l'épanouissement économique et social de l'ensemble de ses citoyens, une société solidaire et équitable.

Le MNQ apprécie également la volonté exprimée dans le projet de loi d'impliquer dans cette lutte l'ensemble des composantes de la société. En effet, nous avons la conviction qu'il est impératif d'entraîner toutes les forces vives dans cette lutte, au même titre qu'elles ont été incitées à participer, dans le passé, à la Révolution tranquille ou encore à la lutte pour atteindre le déficit zéro.

Nous croyons qu'il est primordial d'assurer et de faciliter la présence des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale – ainsi que les organismes qui les représentent – dans l'ensemble des lieux de réflexion, de concertation et d'action impliqués dans cette lutte. Le MNQ appuie également l'orientation qui est donnée au projet de soutenir les initiatives locales et régionales. Nous croyons qu'une telle approche sera le gage de la réussite de la stratégie de lutte puisqu'elle permettra de s'alimenter auprès des personnes et dans les milieux mêmes où se mène quotidiennement le combat.

Le MNQ apprécie également la volonté gouvernementale, exprimée dans le projet de loi, d'assurer la constance et la cohérence des politiques, mesures et actions ainsi que la perspective de durabilité qui leur est donnée. Comme le mentionne la *Stratégie*, en page 53, « *La persistance de la pauvreté, malgré les immenses progrès réalisés par le Québec depuis la Révolution tranquille, indique bien qu'il n'y a pas de solutions miracles et instantanées. Diminuer la pauvreté et favoriser l'inclusion de toutes les Québécoises et de tous les Québécois exigeront une action non seulement vigoureuse mais aussi constante.* »

Pour en assurer le succès

Le MNQ croit cependant que l'efficacité de l'action du gouvernement québécois serait accrue en faisant plus explicitement référence, dans son projet de loi, aux causes de la pauvreté afin d'inciter l'ensemble de la société québécoise à changer sa perception de la pauvreté dans le but de contrer la marginalisation et la stigmatisation des citoyennes et citoyens exclus. Le projet devrait s'engager spécifiquement à faire œuvre pédagogique auprès de l'ensemble de la population.

Pour que cette loi ait un impact réel, elle devra être accompagnée d'un plan d'action gouvernemental consistant, doté de mesures urgentes permettant d'améliorer rapidement et directement les revenus des personnes en situation de pauvreté. Le plan d'action devra comporter des mesures immédiates afin d'extirper les personnes et les familles de la pauvreté et de contrer l'écart grandissant entre les riches et les pauvres.

Ces mesures démontreront concrètement la volonté d’agir du gouvernement, accroîtront la confiance des citoyennes et des citoyens dans cette loi et faciliteront la mobilisation de l’ensemble de la société civile.

Le plan d’action devra également être axé vers le développement local. Rappelons que, citant le Chantier sur l’économie sociale, la *Stratégie*, en page 51, mentionne que « *les réponses se retrouvent plus souvent sur le terrain, dans les actions posées localement, en réponse directe aux réalités et aux besoins des exclus. De plus en plus, le processus d’inclusion se concentre sur les collectivités locales, là où le sentiment d’identification et d’appartenance à une communauté est le plus facilement réalisable.* » Cette orientation devra permettre de faire une place prépondérante à l’innovation et à l’initiative locales.

À notre avis, le plan d’action devra également engager le gouvernement à revoir les programmes et services actuels. Une plus grande souplesse et une capacité accrue d’adaptation aux conditions locales, encourageant non pas la norme mais plutôt l’adéquation des réponses appropriées aux réalités multiples et différentes, sont davantage susceptibles d’engendrer des résultats concrets et durables.

De plus, il est essentiel que le plan d’action soit accompagné de crédits conséquents. Le MNQ appelle particulièrement le gouvernement québécois à assurer un financement de base récurrent et suffisant aux organismes communautaires, premiers intervenants auprès des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion. Leur précarité financière nuit à leur capacité de répondre adéquatement aux demandes sans cesse grandissantes.

Assurer la stabilité financière des organismes communautaires démontrera concrètement la reconnaissance, par le gouvernement québécois, de l’apport important du mouvement communautaire à la lutte contre la pauvreté. La mise en

place récente de la Politique de l'action communautaire est déjà un bon pas dans cette direction. Toutefois de nombreuses organisations en sont exclues mais devraient également être soutenues. Les sommes affectées à un tel financement ne devraient pas être prises à même le fonds spécial créé dans le cadre du projet de loi.

Le gouvernement du Québec entend instituer le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces organismes nous apparaissent des instruments importants qui permettront d'ajuster au fur et à mesure l'adéquation des programmes et mesures en fonction des constats et de l'évolution des situations.

Cependant, le MNQ considère que le gouvernement québécois devrait également constituer, au sein de l'appareil gouvernemental, un Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, assurant la concertation entre le ministre responsable et les autres ministres concernés (par exemple ceux de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, de la Santé et des Services sociaux et des Régions, Emploi-Québec, ainsi que les secrétariats à la Condition féminine et à la Jeunesse). Les travaux de ce comité devraient servir à renforcer la cohésion de l'action gouvernementale ainsi qu'à ajuster, d'une façon suivie, cette action aux réalités vécues sur le terrain.

Se donner tous les moyens d'agir

Le gouvernement national des Québécoises et des Québécois dispose, comme nous venons de l'exprimer, de ressources et de moyens efficaces pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais cette lutte ne pourra être entièrement menée

à terme car l'État québécois est toujours privé d'une partie de ses moyens d'action et de l'entière capacité d'agir.

Il nous semble utile de rappeler, comme le mentionnait le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie lors de la Consultation citoyenne menée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, en février 2000, que *« L'adoption d'une loi pour éliminer la pauvreté (...) suppose que le pouvoir politique ait le droit de prélever la majorité des impôts et de répartir la majeure partie de la richesse collective. Elle suppose surtout une certaine souveraineté politique. »*

Force est de reconnaître que le gouvernement québécois ne dispose pas de l'entière souveraineté politique. Il est amputé d'une partie de sa capacité d'intervenir, et ce, selon les priorités d'action qu'il estime être les plus à même de répondre aux besoins et aux aspirations de notre collectivité.

Récemment d'ailleurs, dans la présentation du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, monsieur Yves Séguin décrivait ainsi le premier constat établi par celle-ci : *« Le gouvernement fédéral occupe trop d'espace fiscal par rapport à ses compétences. Dans le champ de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est également l'impôt dont les revenus ont augmenté le plus rapidement au cours des dernières années, le gouvernement fédéral occupe ainsi environ 60 % du champ de taxation. Le gouvernement fédéral dégage des surplus importants, qu'il peut en partie utiliser de façon unilatérale pour intervenir dans les champs de compétences des provinces. Dans le même temps, les provinces ne disposent pas de suffisamment de ressources pour financer leurs dépenses dans leurs champs de compétence. »*

Rappelons comme exemple que, dans un domaine qui relève de la juridiction des provinces, le gouvernement du Canada avait clairement déclaré, en 1989, son intention de mettre fin à la pauvreté des enfants pour l'an 2000. En date d'aujourd'hui, la pauvreté des enfants n'a pas disparu, elle s'est au contraire accrue de façon sensible.

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois est d'avis que le gouvernement du Québec doit continuer à réclamer, seul ou en partenariat avec les provinces du Canada, le respect des juridictions qui lui sont reconnues ainsi que la fin du déséquilibre fiscal actuel. Il sera alors en mesure d'avoir en mains l'ensemble des moyens pour gagner la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous appuyons pleinement le gouvernement québécois dans sa revendication, auprès du gouvernement fédéral, d'actions cohérentes avec les orientations mises de l'avant dans la *Stratégie*, ainsi que les priorités formulées, soit :

- l'harmonisation des seuils d'imposition nulle du gouvernement fédéral avec ceux du Québec ;
- le transfert permettant la mise en œuvre du Régime d'assurance parentale ;
- un investissement plus important du Fonds d'assurance-emploi dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et un assouplissement des règles d'utilisation des fonds ainsi transférés.

En conclusion

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois croit en la démocratie.

Nous voulons un État qui dispose de tous les pouvoirs nécessaires à l'épanouissement économique, politique, social et culturel du Québec ;

une citoyenneté québécoise active où la participation de chacun est soutenue et encouragée ;

un développement durable de l'ensemble du Québec, en accord avec les régions et les communautés locales ;

une société solidaire et équitable à léguer aux générations futures.

C'est pourquoi le Mouvement national des Québécoises et Québécois appuie le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'adoption d'une telle loi sera un pas de plus dans l'affirmation du peuple québécois, permettant l'épanouissement de l'ensemble des citoyennes et citoyens.